



CONVENTION DE PARTENARIAT – BILLETTERIE 2021

Entre

SAS LABY'PARC DU TOUQUET
11 CHEMIN DES ARDRONNIERES
62170 ST JOSSE
TÉL : 0652657853 représenté par FLAHAUT Nathalie

ET le partenaire désigné ci-dessous :

OFFICE DE TOURISME D'ETAPLES
LA CORDERIE
BOULEVARD BIGOT DESCELERS – BP 102
62630 ETAPLES SUR MER

1. Objet de la convention :

Le LABY'PARC autorise le partenaire désigné ci-dessus à vendre la billetterie du parc pour la saison 2021.

2. Conditions :

Le partenariat n'est pas tacitement reconduit d'une année sur l'autre. Le partenaire devra en faire la demande auprès du LABY'PARC. Les billets vendus par le partenaire sont valables 1 saison, soit du 24 avril au 19 septembre 2021 selon le calendrier d'ouverture du LABY'PARC (visible au dos des dépliants ou sur le site internet www.laby-parc.fr). Les billets achetés chez notre partenaire ne seront ni échangés, ni remboursés aux caisses du parc. Chaque billet vendu doit être tamponné par le partenaire obligatoirement. Un carnet de 50 tickets avec souche vous sera remis en main propre par CARPENTIER Fanny ou FLAHAUT Nathalie. Pendant la saison, si vous souhaitez de nouveau carnet, il faudra en faire la demande par téléphone (06.52.65.78.53) ou par mail communication@laby-parc.fr à CARPENTIER Fanny.

3. Tarifs :

Le LABY'PARC vous propose 3 billets : ATTENTION, CES BILLETS NE COMPRENNENT PAS L'ENTREE A L'AQUA-PARC (+4€/personne)

- Le billet Enfant (à partir d'un mètre) : prix de vente 9€50 TTC
- Le billet Adulte (jusque 60 ans) : prix de vente 9€50 TTC
- Gratuit pour les moins d'un mètre

Les tarifs publics sont les suivants :

Tarif Enfant (à partir d'un mètre) : 11€00
Tarif Adulte (jusque 60 ans) : 11€00
Gratuit pour les moins d'un mètre.

4. Règlement :

Le LABY'PARC récupérera en fin de saison (à partir du 20 septembre 2021) tous les règlements (Espèces, chèque à l'ordre du LABY'PARC, Carte bancaire), les souches des tickets vendus, ainsi que les tickets NON-VENDUS. Le LABY'PARC appliquera une commission de 0.72€ par ticket vendu, cette somme sera reversée au partenaire cité ci-dessus en fin de saison.

Cette convention est établie en 2 exemplaires remis à chacune des parties.

Fait à St Josse, le/...../2021

Pour le LABY'PARC
« Lu et approuvé »
Signature + cachet commercial

Nathalie FLAHAUT Gérante

Pour le partenaire
« Lu et approuvé »
Signature + cachet commercial